

I. Qualité de FauveParis

La sas FauveParis est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi # 2000-642 du 10 juillet 2000 modifiée par la loi # 2011-850 du 20 juillet 2011. À ce titre, la sas FauveParis (FauveParis) s'engage en qualité de mandataire agissant pour le compte des vendeur·euse·s qui contractent avec les acheteur·euse·s, c'est à dire que FauveParis n'est pas partie au contrat de vente liant le·la vendeur·euse et l'adjudicataire.

Les conditions générales de vente de FauveParis exposées ci-dessous sont acceptées en tant que contrat d'adhésion par toute personne portant une enchère. FauveParis peut les modifier par des avis écrits ou oraux avant la vente.

II. Avant la vente

Les **photographies** des lots mis en vente figurant au catalogue et sur www.fauveparis.com ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires de FauveParis **n'ont pas de valeur contractuelle**.

Les **lots sont vendus en l'état** c'est-à-dire tels qu'ils sont présentés à la vente. L'enchérisseur·euse potentiel·le est encouragé·e à **s'assurer de l'état de chaque lot**, des dommages ou des restaurations que celui-ci peut avoir subi en l'examinant **avant la vente**.

Les expositions de FauveParis sont publiques et accessibles à toutes et tous, les commissaires-priseur·e·s et expert·e·s de FauveParis sont à la disposition du public pour tout renseignement ou conseil. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis sur demande. Pour autant, l'absence d'indication concernant un dommage ou une restauration ne signifie pas qu'un lot soit exempt de défauts ou de restauration. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Par ailleurs, **l'état des cadres et le fonctionnement des pendules n'est pas garanti. Les dimensions sont données à titre indicatif.**

Par ailleurs, FauveParis rappelle que l'emploi du terme « **attribué à** » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné·e et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci ou celle-ci comme l'auteur·e vraisemblable. « **Entourage de** » signifie que le tableau est l'œuvre d'un·e artiste contemporain·e du·de la peintre mentionné·e qui s'est montré·e très influencé·e par l'œuvre du·de la maître·sse. L'emploi des termes « **atelier de** » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du·de la maître·sse cité·e mais réalisé par des élèves sous sa direction. ^[1] Les expressions « **dans le goût de** », « **style** », « **manière de** », « **genre de** », ^[SEP]

« **d'après** », « **façon de** », ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de **modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente**. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le·la commissaire-priseur·e habilité·e au moment de la vente et par un affichage approprié en salle de vente. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de la vente.

Toute personne souhaitant enchérir pendant la vente est invitée à communiquer à FauveParis son identité et ses coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone), ainsi qu'une pièce d'identité et une preuve de détention d'un compte bancaire à son nom.

Les lots suivis d'un * sont vendus par FauveParis ou un membre de la société FauveParis.

III. Pendant la vente

Les personnes souhaitant porter des enchères durant la vente sont invitées à faire **enregistrer** auprès de FauveParis leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, qualité). FauveParis exigera de l'acquéreur·euse qu'il·elle justifie son identité ainsi que ses références bancaires. **Une caution pourra en outre être prélevée.**

L'enchérisseur·euse est réputé·e enchérir pour son propre compte. S'il ou elle enchérit pour autrui, l'enchérisseur·euse doit indiquer à FauveParis qu'il·elle est dûment mandaté·e par un·e tiers pour lequel il·elle communiquera une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

La vente se fera expressément au comptant et sera conduite en euros. FauveParis peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreurs de conversions de devises, la responsabilité de FauveParis ne pourra être engagée.

Le·la commissaire-priseur·e habilité·e organise les enchères de la façon qu'il·elle juge convenable, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le·la commissaire-priseur·e habilité·e veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseur·euse·s. Pour autant, il·elle dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est à dire le·la plus offrant·e et le·la dernier·ère enchérisseur·euse sous réserve que l'enchère finale soit égale ou supérieure au prix de réserve.

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifié publiquement avant la vente et le·la commissaire-priseur·a habilité·e est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et porter des enchères pour le compte du·de la vendeur·euse. En revanche, le·la vendeur·euse ne portera aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un·e mandataire.

La vente devient parfaite au prononcé du terme « adjudgé », c'est à dire que **le transfert de propriété et le transfert des risques s'opèrent à cet instant**. Dès lors, l'adjudicataire contracte avec le·la vendeur·euse un contrat de vente et il·elle est tenu·e de payer le prix du bien acheté **sans aucun délai de rétractation** que les enchères soient portées en personne, par téléphone ou sur internet.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseur·euse·s ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le·la commissaire-priseur·e habilité·e pourra immédiatement reprendre et poursuivre les enchères. Le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

La possibilité d'enchérir par ordre d'achat ou en direct de la vente par téléphone ou sur internet est un service offert par FauveParis aux enchérisseur·euse·s ne pouvant assister à la vente en personne. Pour en bénéficier, FauveParis impose aux enchérisseur·euse·s de communiquer leur demande par écrit ou en ligne via www.fauveparis.com au maximum deux heures avant le début de la vente et de s'assurer de la prise en compte de leur demande par FauveParis. Dans tous les cas, ces services pourront être refusés par FauveParis, si l'enchérisseur·euse n'a pas communiqué ses coordonnées personnelles et bancaires avant la vente. **Toute demande d'enchère par téléphone vaut engagement d'achat à l'estimation basse minimum.**

FauveParis se propose d'exécuter les ordres d'achat selon les instructions de l'enchérisseur·euse absent·e et s'engage à faire son possible pour acquérir dans les meilleures conditions le lot convoité. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité sera donnée à celui reçu en premier. Pour les personnes souhaitant participer à la vente par téléphone, FauveParis accepte gracieusement de recevoir les enchères téléphoniques à condition que l'acquéreur·euse potentiel·le se soit manifesté·e avant la vente. FauveParis décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. FauveParis peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions. Les mêmes conditions s'appliquent aux personnes souhaitant participer à la

vente en direct sur internet. FauveParis propose de prendre les enchères à condition que l'acquéreur·euse potentiel·le se soit enregistré·e avant la vente selon les conditions générales de l'opérateur intermédiaire. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une demande d'enchères par téléphone ou sur internet peut être conditionnée par un dépôt de garantie.

Les articles L.123-1 et L.123-2 du Code du Patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État à exercer un **droit de préemption** sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré, c'est-à-dire que l'État se substitue à l'acquéreur·euse.

Le·la représentant·e de l'État présent·e lors de la vacation formule sa déclaration auprès du·de la commissaire-priseur·e habilité·e juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours et FauveParis ne peut assumer aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

IV. Après la vente

En sus du prix d'adjudication c'est à dire du « prix marteau », l'adjudicataire devra acquitter des **frais de 25% HT (soit 30% TTC et 26,375% TTC pour les livres), plus des frais de 1,5% HT (1,8% TTC) en cas d'achat via la plateforme Drouot Digital.**

La TVA ne pourra être remboursée qu'après preuve d'exportation dans le mois suivant la vente.

Dans certains cas, mentionnés par ce signe distinctif **f**, la **taxe à l'importation** sera prélevée par FauveParis pour le compte de l'État (5,5% du prix d'adjudication, 20% pour les bijoux et montres, automobiles, vins, spiritueux et multiples).

Le paiement du lot par l'adjudicataire se fera immédiatement pour l'intégralité du prix d'achat c'est à dire le prix d'adjudication, plus les frais et les taxes éventuelles. Cette condition s'applique également à l'adjudicataire souhaitant exporter le lot et même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra effectuer son règlement par les moyens suivants :

> **en espèces** : jusqu'à 1 000€ frais et taxes compris pour les particulier·ère·s français·es et pour les commerçant·e·s, jusqu'à 15 000€ frais et taxes compris pour les ressortissant·e·s étranger·ère·s sur présentation de leur pièce d'identité

> par **carte bancaire Visa ou Mastercard**

> par **virement bancaire** avec cet IBAN :
FR76 3078 8001 0008 7945 3000 248

> **les règlements par chèque ne sont pas acceptés.**

> en **cryptomonnaie** (BTC, ETH, EGLD, UTK, USDT, DASH – les cryptomonnaies sont des actifs numériques virtuels qui reposent sur la technologie de la blockchain à travers un registre décentralisé et un protocole informatique crypté) depuis notre site internet fauveparis.com et par l'intermédiaire du système de paiement Utrust (société ModernityParty Oü enregistrée sous le numéro 14831182 en Harju maakond, Tallinn, Kesklinna linnaosa, Rävala pst 19-67, 10143, Estonie – <https://ustrust.com>) FauveParis invite les adjudicataires souhaitant payer par ce moyen, à s'assurer de leurs obligations fiscales et se tient à leur disposition pour plus d'informations (notamment quant aux obligations liées à la sortie du régime de neutralité applicable aux échanges d'actifs numériques pour les adjudicataires qui y seraient soumis·e). Par ailleurs FauveParis demandera aux adjudicataires souhaitant payer par ce moyen de lui indiquer l'adresse de wallet qui servira à régler leur bordereau et d'en attester sur l'honneur la bonne provenance des fonds. Toute suspicion fera l'objet d'une déclaration Tracfin.

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opérant au prononcé du terme « adjugé » par le·la commissaire-priseur·e habilité·e, FauveParis rappelle à l'acquéreur·euse qu'il·elle sera lui·elle-même chargé·e de faire assurer ses acquisitions et décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait subir ou faire subir dans le cas où l'adjudicataire n'aurait pris aucune disposition.

Le lot ne sera délivré à l'adjudicataire qu'après paiement de l'intégralité du prix d'achat. Sur présentation du bordereau acquitté, les achats pourront être retirés chez **FauveParis du mardi au samedi de 11h à 19h au 49 rue Saint-Sabin 75011 Paris.**

FauveParis conseille aux adjudicataires de retirer rapidement leurs achats afin d'éviter des **frais de magasinage, de manutention et de conservation** qui leur seront facturés à partir du quinzième jour après la vente au barème suivant :

> 5 € H.T. par lot et par jour calendaire pour les petits objets

> 10 € H.T. par lot et par jour calendaire pour les meubles, tableaux et objets encombrants.

Le cas échéant, l'adjudicataire mandate FauveParis pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

FauveParis pourra recommander sur simple demande des entreprises de transport qui se chargeront de l'emballage et du transport des achats. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées de FauveParis, FauveParis ne pourra être responsable de leurs actes ou omissions.

L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité de FauveParis en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de service.

Si un objet ou un lot n'a toujours pas été retiré par son·sa propriétaire **au bout d'un an**, FauveParis lui adressera une ultime mise en demeure de venir récupérer ledit objet ou lot et de payer les frais de stockage afférents conformément aux présentes conditions générales de vente. Il est porté à votre attention que : si dans un délai de 8 jours calendaires à partir de la date d'expédition de cette mise en demeure, FauveParis n'a toujours aucune nouvelle du·de la propriétaire dudit objet ou lot, sa propriété sera transférée à FauveParis à titre de garantie et FauveParis s'octroiera le droit de le mettre en vente en son nom propre afin de recouvrer sa créance constituée par les frais de stockage.

Le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre n'est pas transféré à l'acquéreur·euse du fait de l'achat d'une œuvre.

FauveParis est propriétaire du droit de reproduction de ses catalogues. Est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice toute reproduction du contenu, des notices et articles ainsi que des compositions et images.

Conformément aux dispositions de l'article W. 321-17 du code de commerce, l'action en responsabilité de l'OVV se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques.

Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur·euse et acquéreur·euse, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris.

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres.

La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

FauveParis rappelle que l'article 313-6 du Code Pénal dispose que « le fait, dans une adjudication publique, par dons, promesses, ententes ou tout autre moyen frauduleux, d'écarter un·e enchérisseur·euse ou de limiter les enchères ou les soumissions, est puni de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait d'accepter de tels dons ou promesses. Est puni des mêmes peines : 1. Le fait, dans une adjudication publique, d'entraver ou de troubler la liberté des enchères ou des soumissions, par violences, voies de fait ou menaces : 2. Le fait de procéder ou de participer, après une adjudication publique, à une remise aux enchères sans le concours de l'officier·ère ministériel·le compétent·e ou du·de la courtier·ère de marchandises assermenté·e compétent·e ou d'un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques déclaré. »

FauveParis est adhérent au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseur·e·s auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

FauveParis rappelle à ses client·e·s l'existence de codes de conduite applicables aux ventes aux enchères en l'espèce du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires du 21 février 2012. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des ventes volontaires.

FauveParis rappelle enfin à ses client·e·s la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges à travers la possibilité de saisir le·la commissaire du gouvernement près le Conseil des ventes volontaires, en ligne ou par courrier avec accusé de réception.

Lorsque vous participez à l'une de nos ventes aux enchères, sauf mention contraire de votre part, vous acceptez de recevoir nos newsletters. Vous pourrez vous en désabonner à tout moment. Conformément à la réglementation communautaire en vigueur, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité des données sur cette page : <https://www.fauveparis.com/politique-de-confidentialite-donnees/>

V. TEMIS

FauveParis est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de FauveParis ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par FauveParis.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par FauveParis est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II « Des ventes aux enchères » du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, FauveParis pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes www.interencheres.com et www.auction.fr gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

(3) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription

au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(4) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et FauveParis ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

FauveParis, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(5) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par FauveParis : par écrit auprès de FauveParis, 49 rue Saint Sabin, 75011, Paris ou par email contact@fauveparis.com
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

(6) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer FauveParis de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

VI. Dispositions particulières relatives aux ventes aux enchères de biens physiques auxquels sont joints des NFT*

LEXIQUE

Blockchain : Base de données transactionnelle distribuée qui stocke et transfère de la valeur ou des données via Internet, de façon transparente, sécurisée et autonome car sans organe central de contrôle. Ce registre est actif, chronologique, distribué, vérifiable et protégé contre la falsification par un système de confiance répartie (consensus) entre les membres ou participants (nœuds). Chaque membre du réseau possède une copie à jour du grand livre (en temps quasi réel).

Gas fee : Frais de gaz, nom donné à la tarification pour l'exécution d'une transaction sur une blockchain.

NFT : Non fungible token (angl.) ou jeton non fongible : actif numérique émis par et stocké sur une blockchain, au caractère unique et non remplaçable par un autre actif numérique de même nature ou de même valeur. C'est une preuve de propriété indiscutable et infalsifiable d'un fichier numérique stocké sur un serveur externe (« off chain ») ou sur une blockchain (« on chain »).

Royalties : Redevances dont le pourcentage est inscrit dans la blockchain, perçues par l'artiste lorsque son œuvre est revendue, sur le principe du droit de suite.

Smart contract : Programmes informatiques qui stockent des informations sur et permettent d'interagir avec la blockchain.

Wallet (angl.) ou portefeuille numérique : Solution de stockage d'actifs numériques sur internet (« hot » wallet) ou physiquement (« cold » wallet). FauveParis utilise un cold wallet Ledger de type Nano-X pour stocker les NFT confiés et joints aux biens physiques mis en vente.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dans le respect d'une interprétation restrictive de l'article L. 320 1 du Code du commerce et dans l'attente des décrets d'application de la loi parue au Journal Officiel le 1er mars 2022 autorisant les ventes volontaires aux enchères publiques de biens incorporels, les biens vendus par FauveParis sont des œuvres sur papier, donc des biens physiques, auxquels sont joints des NFT émis sur une blockchain (Ethereum ou Tezos), d'œuvres numériques stockées sur des serveurs.

FauveParis utilise un *cold wallet** séquestre (afin de garantir à l'adjudicataire la remise du NFT dès le règlement de son achat) Ledger de type Nano-X pour stocker les NFT joints aux biens physiques mis en vente, sur des adresses Ethereum ou Tezos en fonction de la blockchain d'émission des NFT.

La fiche de chaque lot décrit le bien physique mis en vente ainsi que les informations concernant le NFT joint, à savoir : nom de la blockchain, standard du NFT, métadonnées liées (informations concernant le fichier numérique objet du NFT), adresse du *smart contract* et identifiant du token.

Le catalogue de la vente (supports papier, PDF et web) propose pour chaque lot un lien (URL ou QR code) vers un fichier numérique stocké sur le serveur <https://www.fauveparis.com>, reproduction la plus fidèle possible des métadonnées liées faisant l'objet du NFT joint au bien physique mis en vente et permettant ainsi de visualiser l'œuvre. FauveParis ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles différences entre le fichier de consultation hébergé sur son serveur et les métadonnées du NFT joint au bien physique mis en vente (type de fichier, format, poids ou qualité par exemple).

Par ailleurs, l'intégrité des œuvres numériques objets des NFT joints aux biens physiques mis en vente est liée, par nature, à la qualité de fonctionnement de leur code source d'une part et à l'intégrité des systèmes et réseaux numériques sur lesquels elles sont hébergées d'autre part. FauveParis ne pourra être tenu responsable de toute modification de ces états, résultant en une altération ultérieure de l'œuvre.

Les personnes souhaitant porter des enchères durant la vente sont invitées, comme pour toute vente, à faire enregistrer auprès de FauveParis leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, qualité), leur identité, leurs références bancaires ainsi que leur adresse publique de wallet Ethereum et/ou

Tezos. Une caution pourra en outre être prélevée. FauveParis se tient à disposition de ses clientes et clients pour **les accompagner gracieusement dans la création d'un wallet Ethereum et/ou Tezos sur internet (hot wallet*)**, mais ne pourra être tenu responsable de la bonne préservation par le client ou la cliente des seed phrase* et mot de passe créés et confiés à cette occasion.

La vente se fera expressément au comptant et sera conduite en **euros**. FauveParis peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en **cryptomonnaies, au dernier cours du jour accessible**. En cas d'erreurs de conversions de devises, la responsabilité de FauveParis ne pourra être engagée.

Après la vente, l'adjudicataire devra acquitter les frais suivants en sus du prix d'adjudication c'est à dire du «prix marteau» :

- **Commissions d'achat sus-mentionnées**
- **Frais de live de 1,8% TTC en cas d'achat via la plateforme Drouot.com**
- **Frais de transfert entre le wallet séquestre de FauveParis et le wallet personnel de l'adjudicataire, qui feront l'objet d'une facturation séparée.**

Après complet paiement du prix (montant d'adjudication plus frais sus-mentionnées), FauveParis transfèrera le NFT joint au bien physique vendu, de son wallet séquestre sur le wallet Ethereum ou Tezos de l'adjudicataire, à l'adresse qu'il ou elle lui aura préalablement indiquée. FauveParis ne pourra être tenu responsable d'une erreur dans l'adresse de wallet fournie par l'adjudicataire.

L'achat du NFT joint au bien physique ne confère à l'adjudicataire aucun transfert de droits patrimoniaux ou commerciaux de l'œuvre numérique concernée.